



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### **OBJET**

### **DOMMAINE PUBLIC COMMUNAL :**

Déclassement du domaine public communal d'une parcelle issue du terrain sur lequel a été réalisé l'agrandissement du cimetière

**Délibération  
n°2023/128**

**11 DÉCEMBRE 2023**

Date de la convocation :  
5 décembre 2023

Délibération certifiée  
exécutoire compte tenu de  
sa transmission en  
préfecture le 15 décembre  
2023 et de son affichage  
électronique

L'An deux mil vingt-trois, le onze décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni, en Mairie de Pavilly sous la Présidence de Monsieur François TIERCE, Maire.

### **Étaient présents :**

MM. MULET Mercedes, LARGILLET Agnès, QUÈVREMONT Jean-Luc, GANAYE Brigitte, DEMANNEVILLE Christian, LEVESQUE Jimmy, TOCQUEVILLE Raynald, AMIOT Alain, CAPRON Magali, CRESSON Séverine, DERRIEN Stéphanie, FONTAINE Annie, GALISSON Hubert, GOHÉ Serge, HONDIER Delphine, LE MOING Dominique, LÉCAUDÉ Katy, LEFAUX Eddy, LEMONNIER Christelle, MERBAH Ahmed, MOGIS Angélique, VANDEVILLE Gérard, DÉMARES Michèle, FAVRY-BOURGET Brigitte, VINCENT Nicolas.

### **Étaient absents excusés ayant donné pouvoir :**

Mme BRISON Sophie qui a donné pouvoir à Mme CAPRON Magali, M. DA SILVA Maxime qui a donné pouvoir à M. VINCENT Nicolas, Mme JACOB DELESCLUSE qui a donné pouvoir à Mme MULET Mercedes.

Mme FONTAINE Annie a été élue Secrétaire de la séance.

Nombre de conseillers en exercice : 29  
Nombre de conseillers présents : 26  
Nombre de conseillers votants : 29

**DOMAINE PUBLIC COMMUNAL** : Déclassement du domaine public communal d'une parcelle issue du terrain sur lequel a été réalisé l'agrandissement du cimetière.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il serait opportun que l'opération d'aménagement immobilier porté par la société CAP HORN PROMOTION puisse permettre aux véhicules lourds des entreprises de pompes funèbres et des marbriers d'accéder depuis la voirie interne du programme à la partie arrière du cimetière.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide par 29 voix « pour », 0 « contre », 0 « abstention » :

- De constater la désaffectation de la parcelle de terrain cadastrée section AT n° 1055 d'une superficie de 449 m<sup>2</sup> sachant qu'elle n'est plus affectée à l'usage direct du public ni à un service public ;
- De décider de prononcer son déclassement du domaine public communal et de l'intégrer au domaine privé de la commune en conformité avec l'article L 2111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,  
François TIERCE



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Rouen, dans les 2 mois, suivant sa publication. L'introduction d'un recours gracieux prolonge le délai de recours contentieux, qui doit être exercé dans les 2 mois suivant la réponse de l'auteur de l'acte, étant précisé que l'absence de réponse, au terme d'un délai de deux mois, à la demande de recours gracieux, vaut rejet de cette dernière.*

REÇU EN PREFECTURE

le 18/12/2023

Application agréée E-legalite.com